

Les Cahiers du CIJ   <b>Secteur B</b>	<b>Emploi</b>
<b>B.1. Rechercher un emploi au Luxembourg</b>	4. Jobs pour élèves & étudiants – édition 2015

*Mots clefs pour cette fiche : Candidature, Contrat, Curriculum Vitae, Emploi, Entretien, Elève, Etudiant, Job, Lettre, Occupation, Poste, Rémunération, Saisonnier, Salaire, Stages, Travail, Vacances*

Les occupations contractuelles et rémunérées pendant les vacances scolaires permettent aux élèves et étudiants d'acquérir, à côté du gain d'argent pour leurs projets, des expériences professionnelles et pratiques sur le marché de l'emploi, à pouvoir faire valoir sur leur CV et future professionnel.

Il y a lieu de préciser que la dénomination du contrat de travail spécifique dit contrat d'étudiant, qui est établi par l'employeur pour une occupation essentiellement pendant les vacances scolaires vaut aussi bien pour les étudiants dans l'enseignement supérieur que pour les élèves du lycée âgés de 15 ans au moins.

La recherche d'un emploi occasionnel ou d'une activité professionnelle à côté des études nécessite plusieurs réflexions et démarches. Ce cahier a été conçu afin de vous fournir une vue généraliste sur les aspects importants et pratiques en matière de jobs.

## Les conditions nécessaires pour travailler sous contrat d'étudiant

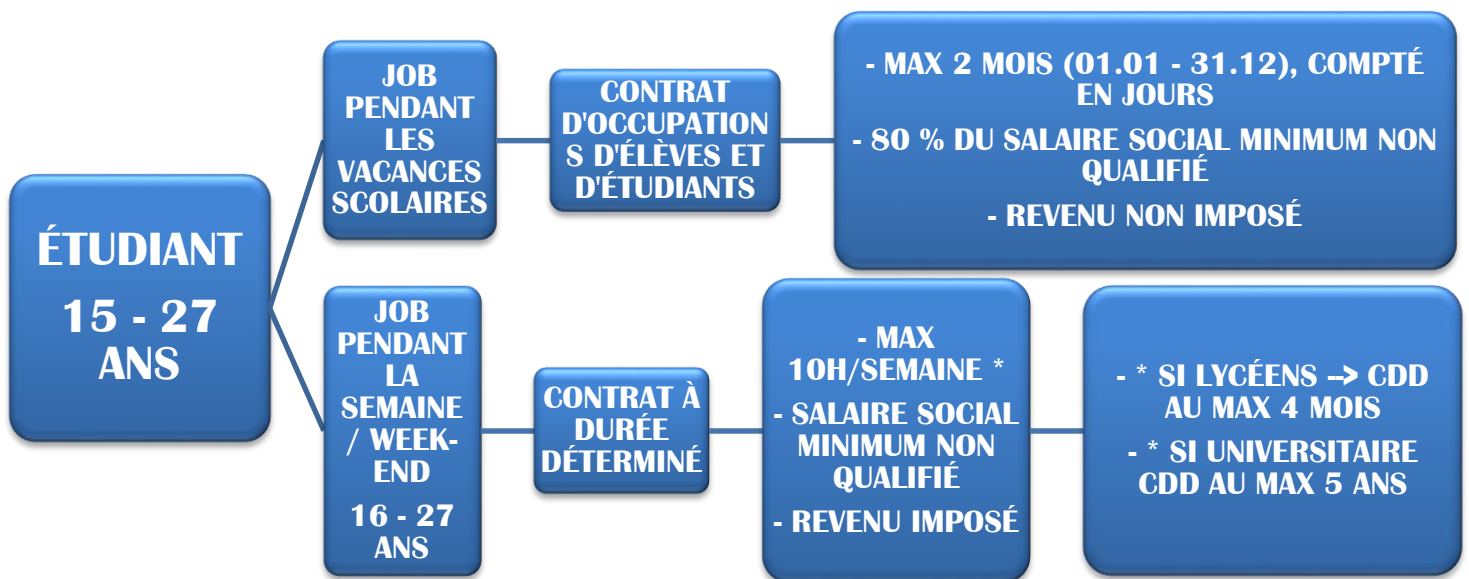
- Il faut être inscrit dans un établissement scolaire luxembourgeois ou étranger et suivre de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein
- Les personnes dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de 4 mois sont également considérés comme étudiant
- Il faut être âgé entre 15 et 26 ans inclus
- Le contrat d'étudiant doit se situer pendant les vacances scolaires. Dérogation est faite pour les universitaires qui peuvent travailler sous contrat d'étudiant jusqu'à 10 heures par semaine en période scolaire (fin de semaine inclus). Un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement étranger, dont les dates de congés scolaires diffèrent de celles du Grand-Duché de Luxembourg, peut également être occupé pendant ces dates valables à l'étranger au Luxembourg moyennant contrat d'étudiant. Il y a lieu de le préciser dans la clause des horaires de travail sur le contrat, preuve à l'appui en pièce jointe (certificat de scolarité par exemple)
- Un contrat d'étudiant (ou une pluralité de contrats) ne peut pas excéder 2 mois d'occupation par année civile (du 1er janvier au 31 décembre), c'est-à-dire en moyenne 346 heures sur l'année.

## Que faut-il savoir sur un contrat d'occupation d'élève ou d'étudiant ?

Un contrat d'étudiant est un contrat d'occupation spécifique qui n'est pas réputé contrat de travail selon les obligations que demandent ces derniers en forme de CDI (contrats à durée indéterminée) ou de CDD (contrat à durée déterminée).

Cette information est autant plus importante qu'un étudiant peut également signer un contrat à durée déterminée pendant les périodes scolaires, par exemple fin de semaine, et aura ainsi les mêmes obligations sous statut de salarié à côté de son statut d'étudiant.

La durée maximale, qu'il s'agisse d'une ou de plusieurs occupations (contrat étudiant), ne doit pas dépasser les 2 mois par année civile, sinon les parents de l'élève ou de l'étudiant risquent de perdre les allocations familiales si ce dernier gagne plus de 80% du Salaire Social Minimum.



Sur le contrat d'étudiant signé par un mineur doit obligatoirement être apposé la signature d'un tuteur légal (généralement l'un des parents) du jeune concerné.

Il existe un contrat type à utiliser dans les relations entre employeur et élève ou étudiant. Le contrat d'engagement doit être conclu par écrit, soit avant, soit au plus tard au moment même de l'entrée en service, et doit mentionner :

1. Le nom, le prénom, la date de naissance et le domicile de l'élève ou de l'étudiant
2. Le nom et l'adresse de l'employeur
3. La date du début et la date de fin du contrat
4. La nature du travail à exécuter et le lieu du travail
5. La durée journalière et hebdomadaire du travail
6. La rémunération convenue entre les deux parties, qui ne peut pas être inférieure au salaire social minimum applicable en fonction de l'âge de l'élève ou étudiant
7. Les modalités et délais du paiement de la rémunération
8. Le lieu où l'élève ou l'étudiant est logé, lorsque l'employeur s'est engagé à le loger

Il convient de signer 3 exemplaires du contrat d'étudiant, dont un pour l'employeur et un autre pour l'élève ou étudiant. Au plus tard 7 jours après le début de l'engagement, l'employeur est tenu de faire une déclaration d'entrée moyennant un formulaire d'entrée, disponible sur le site Internet [www.ccss.lu](http://www.ccss.lu) à l'égard du Centre Commun de la Sécurité Sociale, et un exemplaire du

contrat doit également être adressé par l'employeur à l'attention de l'Inspection du travail et des mines (ITM).

A défaut de contrat écrit, l'engagement est réputé fait sous contrat de travail ; la preuve du contraire n'étant pas possible.

### **Les temps de travail :**

Le contrat d'étudiant donne aux étudiants majeurs le droit à travailler pendant les dimanches et jours fériés situés pendant les congés scolaires. Les suppléments de salaire du travail presté le dimanche s'élèvent alors à 70% pour les majeurs d'âge. Le travail presté durant un jour férié est majoré quant à lui de 100% pour les majeurs d'âge.

Les horaires de travail, en ce qui concerne les mineurs d'âge, doivent se situer entre 6.00 heures et 20.00 heures. Cette limite au niveau des horaires de travail ne vaut pas pour les personnes majeures. Un mineur n'a pas le droit de faire des heures supplémentaires, ni de travailler les jours fériés et dimanches. De plus, un mineur d'âge doit bénéficier de deux jours de repos consécutifs endéans 7 jours de travail, plus précisément 44 heures de repos continues, dimanche compris. Il est recommandé de veiller aussi à ne pas travailler plus d'heures que convenu dans le contrat.

Quelques secteurs de travail posent des exceptions selon les horaires d'occupations.



**La rémunération ne peut être inférieure à 80 % du salaire social minimum. Pour connaître les montants dus, la page dédiée à l'occupation d'élèves et d'étudiants sur le site [www.itm.public.lu](http://www.itm.public.lu) informe à travers des tableaux sur les chiffres actuels.**

Toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles concernant les conditions de travail et la protection des salariés sont applicables :

- Les dispositions du Code du travail relatives à la protection des jeunes salariés ;
- La protection des salariées enceintes ou allaitantes ;
- Les examens médicaux d'embauche ;
- La protection contre le harcèlement et la violence, les rayonnements ionisants.

### **Exceptions :**

Pas de rémunération dans les cas suivants :

- Le contrat d'étudiant n'ouvre pas droit à un congé payé de récréation.
- Le congé extraordinaire doit être accordé dans les cas prévus par la loi sans qu'une indemnité ne soit due pendant ces absences.
- L'élève ou l'étudiant, n'ayant pas travaillé pendant un jour férié légal, n'a pas droit à une rémunération pour ce jour.

- L'élève ou l'étudiant n'a pas droit à une rémunération pendant les périodes d'absence dues à une maladie. D'ailleurs, l'occupation d'élèves ou d'étudiants n'est pas soumise à l'assurance maladie.

En cas d'absence au lieu du travail pour raison de maladie, il faut, après plus de deux jours d'absence, fournir un certificat de maladie à l'employeur dont la copie sera envoyée par le travailleur à l'attention de la Caisse nationale de Santé ou autre caisse de maladie où est affilié l'élève/étudiant ([www.cns.lu](http://www.cns.lu)).

### **Congé spécial accordé dans les cas suivants :**

- Décès d'un parent ou d'un allié au 2<sup>ème</sup> degré du salarié ou de son conjoint/partenaire (grands-parents, petits-enfants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs) : 1 jour
- Enrôlement au service militaire : 1 jour
- Adoption d'un enfant de moins de 16 ans (sauf si le salarié bénéficie du congé d'accueil) : 2 jours
- Naissance d'un enfant légitime ou naturel reconnu (uniquement valable pour le père de l'enfant) : 2 jours
- Mariage ou déclaration de partenariat d'un enfant : 2 jours
- Déménagement : 2 jours
- Décès du conjoint ou partenaire : 3 jours
- Décès d'un parent au 1<sup>er</sup> degré du salarié ou de son conjoint / partenaire (père, mère, beaux-parents, enfants et beaux-enfants) : 3 jours
- Mariage ou déclaration de partenariat du salarié : 6 jours

### **Assurances :**

En ce qui concerne le contrat d'étudiant, l'employeur verse au Centre Commun de la Sécurité Sociale uniquement une cotisation d'assurance accident pouvant survenir au lieu de travail.

Ce contrat ne prévoit pas d'autres charges ou cotisations à déduire de la rémunération d'étudiant. Généralement, l'élève ou étudiant est couvert par l'assurance de maladie de ses parents ou en tant qu'assuré complémentaire auprès d'un éventuel tuteur légal.

### **Accident sur le lieu de travail ou de trajet du lieu de travail:**

Dans le cas d'un accident sur le lieu de travail ou lors du trajet, l'employeur doit remplir une déclaration d'accident du travail, c'est-à-dire un formulaire de la part de l'Association d'Assurance Accident ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)) qui prendra en charge les frais inhérents à l'accident survenu au travailleur.

Une visite médicale est indispensable pour garantir l'aptitude à la reprise du travail. Dans le cas de l'accident survenu lors du trajet vers ou en partance du lieu de travail, les frais liés aux dégâts matériels du véhicule sont également considérés avec une franchise de deux tiers du salaire social minimum.

## Résiliation du contrat

Le contrat d'étudiant prend fin à la date indiquée dans le document ou peut être résilié avant cette indication d'un commun accord entre l'élève/étudiant et l'employeur, ou dans le cas prouvé d'incapacité de travail du jeune.

L'employeur ne peut pas licencier avec préavis l'étudiant. Toutefois, en cas de faute grave par l'étudiant, l'employeur peut licencier l'étudiant avec effet immédiat. Dans ce cas, les mêmes règles de procédure qu'en cas de licenciement d'un salarié avec effet immédiat sont à respecter.

De même, l'étudiant ne peut démissionner avec préavis. En cas de faute grave de l'employeur, l'étudiant peut toutefois démissionner avec effet immédiat. Dans ce cas, les mêmes règles de procédure qu'en cas de démission d'un salarié avec effet immédiat sont à respecter.



En cas de soucis ou problèmes à votre lieu de travail, vous pouvez vous adresser à l'Inspection du Travail et des Mines ([www.itm.public.lu](http://www.itm.public.lu))

## Informations pratiques pour la recherche d'un job

### Que faire avant la recherche d'un job d'étudiant ?

Déterminer la ou les nature(s) du job que l'on peut faire, en fonction aussi de ses compétences, goûts et intérêts. Il est conseillé de rechercher les possibilités d'embauche le plus tôt possible pour mettre toutes les chances de son côté afin de trouver un job.

Il est également utile de continuer la recherche jusqu'à ce qu'un contrat d'étudiant ait été signé, pour faire face à d'éventuels imprévus.

La prise de contact avec une entreprise :

Il faut envoyer une candidature écrite, qui est constituée d'une part d'un CV, c'est-à-dire le curriculum vitae renseignant sur la carrière antérieure (études, expériences professionnelles, stages, ...), et d'autre part d'une lettre de motivation qui fait office de demande et explique entre autres les raisons et motivations de vouloir travailler pour la société choisie. Soit en réponse à une annonce, soit spontanément à des entreprises de son propre choix.

La demande d'emploi, souvent forme de lettre mais plus souvent également possible en forme de mail, doit se résumer à l'essentiel et ne pas être trop longue ; une page A4 suffit.

Il faut que la demande soit manuscrite si spécifié dans une annonce de job. Sur différents sites de sociétés, il est possible de trouver un formulaire mis en ligne pour les candidats qui désirent postuler à des offres publiées.

Le CV existe sous différents modèles. Il importe, comme pour la lettre, de présenter un document soigné. L'ADEM, l'agence du développement de l'Emploi, a publié sur Internet un guide qui renseigne sur ces modèles types au Luxembourg, <http://www.adem.public.lu/publications/index.html>

Il est également possible à l'élève ou étudiant d'insérer une annonce de recherche d'un job dans différents journaux, sur différents sites d'Internet ou des panneaux d'affichage (aux entrées des supermarchés, d'établissements publics, grandes surfaces,...).

## Où chercher un job d'étudiant ?

- Sites d'Internet : [www.jobs.youth.lu](http://www.jobs.youth.lu), [www.jobfinder.lu](http://www.jobfinder.lu), [www.minijobs.lu](http://www.minijobs.lu), [www.extrawork.lu](http://www.extrawork.lu), [www.indeed.lu](http://www.indeed.lu)
- Administration communale (la plupart embauchent chaque année des élèves et étudiants, avec un appel publié généralement très tôt dans l'année)
- Centre Information Jeunes (classeur d'information rempli d'offres de jobs)
- Quotidiens et radios (par exemple le journal d'annonces Luxbazar)
- Agences de travail temporaire (une liste complète des agences existantes au Grand-duché de Luxembourg est disponible en annexe)
- Contacts personnels
- Candidatures spontanées
- Foires et manifestations dédiées aux occupations pour jeunes gens : Jugend Job Dag organisé par le Nordstadjugend a.s.b.l. à Diekirch, Foire Jobs vacances proposée par le PIJ à Esch/Alzette, ...
- Agences événementielles (une liste complète des agences existantes au Grand-duché de Luxembourg est disponible en annexe)
- ADEM

Dans quels secteurs peut-on travailler en tant qu'étudiant ?

- Le domaine commercial : supermarchés, grandes surfaces, restaurants, hôtels, cafés à terrasses ([www.horesca.lu](http://www.horesca.lu) : offres d'emploi dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie ; secteur touristique), magasins, pâtisseries, foires (Schueberfouer, kermesses), braderies (périodes des soldes et des fêtes)
- Le domaine administratif : réception, secrétariat, bureautique, administrations (chaque année, les administrations communales embauchent des étudiants pendant les vacances scolaires pour leurs ateliers, à condition souvent que les candidats soient résidents de la commune)
- Le domaine de l'animation : plusieurs communes et différentes organisations ou associations embauchent des animateurs pour des activités de loisirs ; un certificat d'animateur de loisirs est toujours requis.



**La candidature écrite est constituée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, c'est-à-dire un document qui informe sur vos coordonnées, votre personne, vos études, expériences professionnelles et formations. Vous pouvez vous faire assister pour la rédaction de ces documents par le Centre information Jeunes.**

Pour toutes vos recherches, n'hésitez pas à utiliser le portail des pages jaunes, [www.editus.lu](http://www.editus.lu) afin de trouver les coordonnées des entreprises.

## Formation d'animateur

Basé sur le concept du « Learning by doing », la participation à la formation d'animateur permet, dès l'âge de 16 ans, d'encadrer durant les vacances scolaires les activités de loisirs pour des enfants et des jeunes inscrits à des camps ou des colonies de vacances.

L'encadrement de ces activités de loisirs procure également la possibilité d'obtenir une petite indemnité en tant qu'animateur à des colonies de vacances, activités ponctuelles (par exemple après-midi organisées de jeux) ou de camps de loisirs.

En effet, une fois le brevet d'animateur en poche, l'animateur peut toucher une rémunération pour son travail d'encadrement d'activités.

La formation d'animateur s'étend sur différents brevets (intitulés A, B, C, D E et F).

La première étape étant la formation d'animateur des activités de vacances, ensuite l'aide-animateur, l'animateur, l'animateur spécialisé, le chef de camp et pour terminer le titre de formateur).

Le brevet d'animateur B (le plus sollicité, anciennement appelé brevet d'aide-animateur), est accessible à partir de 16 ans et fait partie du 1<sup>er</sup> cycle de formation.

Il comprend un minimum de 150 heures :

- 3 week-ends de formation (dont 2 week-ends de base et 1 week-end de spécialisation sur une thématique selon le choix)
- Une première semaine de formation
- Un stage pratique (en participant à un camp ou une colonie)

Quelles organisations proposent la formation d'animateur ?

- Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs, [www.capel.lu](http://www.capel.lu) tél. : 47 96 24 42
- Caritas Jeunes et Familles Asbl Service Vacances, [www.youngcaritas.lu](http://www.youngcaritas.lu) tél. : 26 36 68 1
- Croix-Rouge Luxembourgeoise, [www.croix-rouge.lu/formation-animateur](http://www.croix-rouge.lu/formation-animateur) tél. : 27 55 62 02
- Ecole de Musique de l'UGDA, [www.ugda.lu](http://www.ugda.lu) tél. : 22 05 58 1
- Fédération Nationale des Eclaireurs et des Eclaireuses du Luxembourg, [www.fnel.lu](http://www.fnel.lu) tél. : 26 48 04 50
- Foyer de la Femme, [www.foyerdelafemme.lu](http://www.foyerdelafemme.lu) tél. : 54 26 23 1
- LëtzebuengerGuiden an Scouten, [www.lgs.lu](http://www.lgs.lu) tél. : 26 94 84 22
- Sport-Wochen et Activités ponctuelles Kinnekswiss, [www.vdl.lu](http://www.vdl.lu) personne de contact : Line Dupont, tél. : 47 96 44 00
- Service National de la Jeunesse, [www.snj.lu](http://www.snj.lu) tél. : 24 78 64 64

Le coût d'une semaine de formation comprend les repas et les nuitées. Il faut compter autour de 140€. Le coût d'un week-end de formation s'élève quant à lui à environ 30€.

Pour plus d'informations sur les différents brevets : [www.snj.lu](http://www.snj.lu) et [www.groupe-animateur.lu](http://www.groupe-animateur.lu)

Une liste complète des institutions proposant des formations d'animateur au Grand-duché de Luxembourg est disponible en annexe.

## Jobs en dehors des vacances scolaires

La loi permet aux étudiants (niveau universitaire) de conclure un contrat à durée déterminée pour une période maximale de 5 années. Pendant la même période il est autorisé aux élèves et étudiants de conclure successivement (c'est-à-dire l'un après l'autre) plusieurs contrats à durée déterminée. La durée maximale de travail est fixée en moyenne à 40 heures par mois (donc à 10 heures en moyenne par semaine).

Quant aux élèves (enseignement secondaire), il est permis de conclure un contrat à durée déterminée pour une période maximale de 4 mois.

Il est important de savoir qu'un élève peut être engagé en dehors des vacances scolaires qu'à partir de l'âge accompli de 16 ans.

L'employeur est tenu, en dehors des vacances scolaires, de payer à l'élève ou étudiant une rémunération qui correspond au moins au salaire social minimum non qualifié.

Les étudiants qui travaillent sous contrat à durée déterminée, ont droit au congé légal et bénéficient des jours fériés légaux. Mais à savoir qu'ils payent aussi les cotisations et impôts comme les autres salariés.



**L'exercice parallèle, au cours de l'enseignement, d'une activité professionnelle d'une durée de plus de 4 mois fait perdre le bénéfice aux allocations familiales, si le revenu mensuel brut de cette activité est supérieur ou égale au salaire social minimum.**

Sachez que ce dossier regroupe des informations généralistes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Inspection du Travail et des Mines ([www.itm.public.lu](http://www.itm.public.lu)).

### **Autres occupations spécifiques :**

Si vous êtes doué et compétent dans les matières scolaires, vous pouvez donner des cours de rattrapage et/ou une aide aux devoirs. Publiez votre offre dans des journaux, sur le panneau d'annonces d'écoles, au Centre Information Jeunes ou auprès de Maisons de Jeunes.

Si vous voulez vous occuper d'enfants dans vos temps libres, il est possible de suivre une formation auprès de communes à travers des cours de babysitting proposés par AFP-Services ([www.afp-services.lu](http://www.afp-services.lu)).

Le salaire minimum par heure pour un étudiant est de 5.50 Euros pour la garde d'un enfant. A ceci s'ajoute 1,50€ par enfant supplémentaire que l'étudiant prend en charge. Des cours de babysitting peuvent également être offerts par différentes Maisons de Jeunes.

Retrouvez des informations générales sur le babysitting sur la page d'Internet [www.babysitting.lu](http://www.babysitting.lu)





Si un employeur est intéressé par votre candidature écrite, il vous invitera en général à un entretien d'embauche. De décrocher un entretien est un bon signe en soi, car votre candidature écrite aura retenu l'attention du recruteur.

Il est important de bien se préparer à un tel entretien, car vous devrez vous mesurer à d'autres candidats qui ont été invité à un tel entretien pour le même poste de travail.

Il importe de bien se présenter et de connaître d'avance les caractéristiques de l'entreprise en question, pour pouvoir faire face à toutes questions éventuelles qui vous seront posées pour évaluer vos ambitions à vouloir y travailler.

Il existe des structures telles que l'Action locale pour jeunes, les maisons de jeunes et le Club Emploi de l'Adem qui peuvent vous assister dans la préparation de tels entretiens d'embauche. Mettez ainsi toutes les chances de votre côté pour bien être préparé.

Un autre outil en ligne est le site [www.entretien.anelo.lu](http://www.entretien.anelo.lu) qui montre sous format vidéo les erreurs à ne pas commettre et l'attitude à avoir durant un entretien d'embauche.

### **Travailler à l'étranger : Un rêve pourrait se réaliser !**

Les offres proposées à l'étranger ne sont pas soumis aux conditions identiques que le contrat d'étudiant luxembourgeois.

Une expérience professionnelle à l'étranger muscle le Curriculum Vitae, est un enrichissement au contact de cultures différentes et est un atout pour apprendre ou améliorer une autre langue.

Voici une sélection de plusieurs publications et guides intéressants pour assister la recherche d'un job dans un autre pays :

- Les guides du JOB-TROTTER proposent des trucs et astuces pour trouver un job ou un stage à l'étranger, les secteurs qui recrutent, les démarches à faire avant le départ, les informations sur les différents pays, les possibilités de volontariat, etc. : [www.jobtrotter.com](http://www.jobtrotter.com)
- TAKING A GAP YEAR est un guide qui informe sur de nombreuses possibilités lorsqu'on veut faire une année « sabbatique » entre les études et le travail.
- Les NEWSLETTER DU CLUB TELI renseignent également sur les possibilités de travail à l'étranger. Important : il faut être membre pour pouvoir profiter pleinement de tous leurs services : [www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

Bien sûr d'autres pistes pour trouver un job à l'étranger existent : consulter les catalogues des agences de voyage, proposer votre candidature aux hôtels, des demandes spontanées à d'autres entreprises ciblées, ...

Une autre piste et non des moindres : trouver un job à l'aide d'Internet. Voici une sélection de sites à visiter :

- [www.studentjob.fr](http://www.studentjob.fr)
- [www.jobdete.com](http://www.jobdete.com)
- [www.summerjobs.com](http://www.summerjobs.com)
- [www.coolworks.com](http://www.coolworks.com)
- [www.jobber.de](http://www.jobber.de)
- [www.etudis.com](http://www.etudis.com)
- [www.capcampus.com](http://www.capcampus.com)
- [www.student.be](http://www.student.be)
- [www.fish4.co.uk](http://www.fish4.co.uk)
- [www.jobmonkey.com](http://www.jobmonkey.com)
- [www.seasonworkers.com/summer-jobs](http://www.seasonworkers.com/summer-jobs)
- [www.wep.be](http://www.wep.be)
- [www.travelworks.de](http://www.travelworks.de)
- [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)
- [www.e4s.co.uk](http://www.e4s.co.uk)
- <http://www.capcampus.com/job-etudiant-953/>

Une liste complète des sites d'emplois au Grand-duché de Luxembourg est disponible en annexe.



#### Avis aux employeurs !

Si vous êtes un employeur à la recherche de personnel étudiant, le Centre national d'Information pour Jeunes vous invite à contacter son équipe pour lui faire part de vos offres. Le CIJ collecte activement durant toute l'année (et particulièrement pour les vacances) les offres d'occupations et de jobs pour jeunes gens, élèves ou étudiants. Sachez par ailleurs que le site [www.jobs.youth.lu](http://www.jobs.youth.lu) offre la possibilité d'insérer gratuitement les jobs vacants et permet de gérer directement et en continu ces offres en ligne. En recrutant des élèves et des étudiants, l'entreprise renforce non seulement son activité mais bénéficie aussi d'exonération des charges sociales.

## Annexes :

## A LA RECHERCHE D'UN JOB ?

### LISTE DES SITES INTERNET À CONSULTER :

- [www.edituspro.lu](http://www.edituspro.lu)
- [www.uledi.lu](http://www.uledi.lu)
- [www.jobs.lu](http://www.jobs.lu)
- [www.stepstone.lu](http://www.stepstone.lu)
- [www.michaelpage.lu](http://www.michaelpage.lu)
- [www.monster.lu](http://www.monster.lu)
- [www.jobfinder.lu](http://www.jobfinder.lu) ( édition presse, chaque samedi dans le Luxemburger Wort)
- [www.efinancialcareers.lu](http://www.efinancialcareers.lu)
- [www.eu.experteer.com](http://www.eu.experteer.com)
- [www.jobserve.com](http://www.jobserve.com)
- [www.moovijob.com](http://www.moovijob.com)
- [www.jobs.paperjam.lu](http://www.jobs.paperjam.lu)
- [www.jobs.luxweb.com](http://www.jobs.luxweb.com)
- [www.itone.lu](http://www.itone.lu)
- [www.jobs.itnation.lu](http://www.jobs.itnation.lu)
- [www.ictjob.lu](http://www.ictjob.lu)
- [www.optioncarriere.lu](http://www.optioncarriere.lu)
- [www.indeed.lu](http://www.indeed.lu)
- [www.luxbazar.lu](http://www.luxbazar.lu)
- [www.fonction-publique.public.lu](http://www.fonction-publique.public.lu)
- [www.extrawork.lu](http://www.extrawork.lu)
- [www.minijobs.lu](http://www.minijobs.lu)

## Liste des institutions proposant des formations d'animateur

	Nom	Adresse	Téléphone	E-mail
<b>FORMATION D'ANIMATEUR A</b> Animateur des activités de vacances	Elisabeth - Anne a.s.b.l.	22 bd Joseph II L-1840 Luxembourg	45 07 74-5007	info@elisabeth.lu
	Service Jeunesse, Ville d'Esch-sur-Alzette	10 rue du Commerce L-4067 Esch-sur-Alzette	54 73 83-886	
	CRIJE a.s.b.l.	65 rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	54 91 40	info@mjesch.lu
	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	9 rue des Artisan L-3712 Rumelange	26 56 53	jeremy.clausse@cjf.lu
	Administration Communale d'Ettelbruck/Maison Relais MultiKulti	Place de l'Hôtel de Ville L-9087 Ettelbruck	81 91 81 1	
	Administration Communale de Strassen	1 Place Grand-Duchesse Charlotte L-8041 Strassen	31 02 62 1	
	Service d'Education et d'Accueil Päiperleck	20 rue du Village L-6140 Junglinster	26 78 26 68	info@paiperlek.lu
	Schëtter Jugendhaus a.s.b.l	199, rue Principale L-5366 Munsbach	26 35 07 90	mail@schetterjugendhaus.
<b>FORMATION D'ANIMATEUR B</b> Aide-animateur	Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL), Ville de Luxembourg	4-12 rue de l'École L-1454 Luxembourg	47 96-2442	capel@vdl.lu
	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. - Service Vacances	20 rue de Contern L-5955 Luxembourg	26 36 68-1	info@servicevacances.lu
	Croix-Rouge Luxembourgeoise	BP 404 L-2014 Luxembourg	27 55	
	Ecole de Musique de l'UGDA	3 route d'Arlon L-8009 Strassen	22 05 58 1	paul.scholer@ugda.lu
	Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuse du Luxembourg	61 A rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 480 450	
	Foyer de la Femme	10 rue Jean-Baptiste L-4735 Pétange	54 26 23 1	foyerdelafemme@pt.lu
	Jeunesse Etudiante Chrétienne	23 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	44 97 11 24	
	Lëtzebuenger Guiden an Scouten	5 rue Munchen Tesch L-2173 Luxembourg	26 94 84 22	info@lgs.lu
	Lëtzebuenger Pompjeeën	BP 147 L-3402 Dudelange	691 37 59 66	mutuelle23@gmail.com
	Service des Sports de la Ville de Luxembourg	5 rue de l'Abattoir L-1111 Luxembourg	4796-2583	sports@vdl.lu
	Service National de la Jeunesse	138 bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	24 786 465	
<b>FORMATION D'ANIMATEUR C</b> Animateur	Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL), Ville de Luxembourg	4-12 rue de l'École L-1454 Luxembourg	47 96-2442	capel@vdl.lu
	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. - Service Vacances	20 rue de Contern L-5955 Luxembourg	26 36 68-1	info@servicevacances.lu
	Croix-Rouge Luxembourgeoise	BP 404 L-2014 Luxembourg	27 55	

	Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuse du Luxembourg	61 A rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 480 450	
	Jeunesse Etudiante Chrétienne	23 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	44 97 11 24	
	Lëtzebuenger Guiden an Scouten	5 rue Munchen Tesch L-2173 Luxembourg	26 94 84 22	info@lgs.lu
	Service National de la Jeunesse	138 bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	24 786 465	
<b>FORMATION D'ANIMATEUR D</b> Animateur	Fonds National de la Recherche - Animateur scientifique	6 rue Antoine de Sainte-Exupéry L-1017 Luxembourg	26 19 25-1	marc.schiltz@fnr.lu
	Service National de la Jeunesse - Animateur transfrontalier	138 bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	24 786 465	
<b>FORMATION D'ANIMATEUR E</b> Chef de camp	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. - Service Vacances	20 rue de Contern L-5955 Luxembourg	26 36 68-1	info@servicevacances.lu
	Croix-Rouge Luxembourgeoise	BP 404 L-2014 Luxembourg	27 55	
	Service National de la Jeunesse	138 bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	24 786 465	
<b>FORMATION D'ANIMATEUR F</b> Formateur	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. - Service Vacances	20 rue de Contern L-5955 Luxembourg	26 36 68-1	info@servicevacances.lu
	Croix-Rouge Luxembourgeoise	BP 404 L-2014 Luxembourg	27 55	
	Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuse du Luxembourg	61 A rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 480 450	
	Lëtzebuenger Guiden an Scouten	5 rue Munchen Tesch L-2173 Luxembourg	26 94 84 22	info@lgs.lu
	Service National de la Jeunesse	138 bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	24 786 465	

## Agences Intérimaires implantées au Luxembourg

Entreprise	Adresse	Code Postal	Tél	Site internet	
<b>Bâtiment Travaux Publiques</b>	Action Intérim	26-28, bd J.F Kennedy	L-4170 Esch/Alzette	26 54 04 64	<a href="http://www.actioninterim.lu">www.actioninterim.lu</a>
	Alternative Travail Temporaire	170, Route de Kayl	L-3515 Dudelange	26 52 54 1	
	Acces Travail Temporaire S.A	78, Rue Zenon Bernard	L-4031 Esch/Alzette	26 54 04 51	<a href="http://www.acces-interim.eu">www.acces-interim.eu</a>
	Adecco S.A Esch/Alzette	9, Avenue de la Gare	L-4131 Esch/Alzette	54 72 20 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Adecco S.A Luxembourg	43-49, Rue Sainte Zithe	L-2763 Luxembourg	352 29 60 10 - 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Adecco S.A	19 Route de Bastogne	L-9638 Pommerloch	95 96 15 1	
	Axia S.A	18, Boulevard Prince Henri	L-4280 Esch/Alzette	26 55 21 87	
	Défi.Inter Lux Sàrl	10, Rue du Canal	L-4050 Esch/Alzette	54 91 50 - 1	
	Elitt Intérim Sàrl	42, bd J.-F. Kennedy	L-4170 Esch/Alzette	53 24 25 - 1	
	Enthalpia Lux Sàrl	38-40, Rue St. Zithe	L-2763 Luxembourg	49 11 29	
	Inter Industrie	62, Avenue François Clément	L-5612 Mondorf-les-Bains	26 67 09 90	
	Lux Intérim	5, route Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg	42 46 20 - 1	<a href="http://www.luxinterim.lu">www.luxinterim.lu</a>
	Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
	MC Intérim	67, Rue du Brill	L-4042 Esch/Alzette	26 54 19 61	
	Pro-Inter	17, Rue de la Libération	L-4210 Esch/Alzette	352 26 54 58 1	
	Randstad Intérim S.A Esch	6, pl. de l'Hôtel de Ville	L-4138 Esch/Alzette	54 00 04 1	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>
	Rowlands Temporaire	9, Rue de Luxembourg	L-4220 Esch/Alzette	57 52 11	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>
	SEI Luxembourg	274, Rue de Luxembourg	L-4222 Esch-Alzette	55 30 84	
	Sofitex	5, Rue de Luxembourg	L-4220 Esch/Alzette	54 76 33	<a href="http://www.sofitex.lu">www.sofitex.lu</a>
	Staff Interim BTP	37, Rue de la Libération	L-4210 Esch/Alzette	26 53 39 - 1	<a href="http://www.staff.lu">www.staff.lu</a>
	Tempo-Team Esch/Alzette	10, place des Remparts	L- 4303 Esch/Alzette	54 68 75	<a href="http://www.tempo-team.lu">www.tempo-team.lu</a>
	Time Power Advantage	2 Rue Haute	L-6680 Mertert	27 76 36 48	
	Turbolux	2, Rue St. Michel	L-5637 Mondorf-les-Bains	26 67 58 1	<a href="http://www.turbolux.lu">www.turbolux.lu</a>

Entreprise	Adresse	Code Postal	Tél	Site internet	
<b>Industrie</b>	Action Intérim	26-28, bd J.F Kennedy	L-4170 Esch/Alzette	26 54 04 64	<a href="http://www.actioninterim.lu">www.actioninterim.lu</a>
	Adecco S.A Esch/Alzette	9, Avenue de la Gare	L-4131 Esch/Alzette	54 72 20 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Adecco S.A	19 Route de Bastogne	L-9638 Pommerloch	95 96 15 1	
	Camo-Lux S.A	10, Avenue G.D Charlotte	L-3440 Dudelange	26 51 79 - 1	
	Lux Intérim	5, route Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg	26 44 14 14	<a href="http://www.luxinterim.lu">www.luxinterim.lu</a>
	MC Intérim	67, Rue du Brill	L-4042 Esch/Alzette	26 54 19 61	
	Axia S.A	10, Rue de l'Avenir	L-3895 Foetz	26 55 21 87	
	Creyf's Intérim Luxembourg	18, Rue Glesener	L-1630 Luxembourg	26 44 37 - 1	
	Creyf's Intérim Bascharage	105, Avenue du Luxembourg	L-4940 Bascharage	26 50 62 25	
	Enthalpia Lux Sàrl	38-40, Rue St. Zithe	L-2763 Luxembourg	49 11 29	
	Inter Industrie	62, Avenue François Clément	L-5612 Mondorf-les-Bains	26 67 09 90	
	Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
	Randstad Intérim S.A Esch	6, pl. de l'Hôtel de Ville	L-4138 Esch/Alzette	54 00 04 1	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>

Randstad Intérim S.A Esch	9, Rue de Luxembourg	L-4220 Esch/Alzette	57 52 11	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>
Randstad Intérim S.A	5, place de la Gare	L-1616 Luxembourg	46 33 57	
SEI Luxembourg	274, Rue de Luxembourg	L-4222 Esch-Alzette	55 30 84	
Sofitex	11, place St Pierre et Paul	L-2334 Luxembourg	26 29 52 - 1	<a href="http://www.sofitex.lu">www.sofitex.lu</a>
Staff Interim Industrie Tertiaire	29, Rue de la Libération	L-4210 Esch/Alzette	26 54 29 - 1	<a href="http://www.staff.lu">www.staff.lu</a>
Time Power Advantage	2 Rue Haute	L-6680 Mertert	27 76 36 48	
Turbolux	2, Rue St. Michel	L-5637 Mondorf-les-Bains	26 67 58 1	<a href="http://www.turbolux.lu">www.turbolux.lu</a>
OCI-Intérim Luxembourg	98-102 Boulevard J.F Kennedy	L-4170 Esch/Alzette	26 53 02 26	

**Hôtel  
Restaurant  
Café**

Adecco S.A	19 Route de Bastogne	L-9638 Pommerloch	95 96 15 1	
Euro Deal Sàrl	4, Rue du Brill	L-4041 Esch/Alzette	54 20 30	
Euro Deal Sàrl Tétange	39, Rue Neuve	L-3781 Tétange	26 56 60 - 1	
Inter Industrie	62, Avenue François Clément	L-5612 Mondorf-les-Bains	26 67 09 90	
Lux Intérim	5, route Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg	26 44 14 14	<a href="http://www.luxinterim.lu">www.luxinterim.lu</a>
Manpower Luxembourg	28, rue de Strasbourg	L-2560 Luxembourg	271 27 800	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
Randstad Intérim	5, place de la Gare	L-1616 Luxembourg	46 33 57	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>
Time Power Advantage	2 Rue Haute	L-6680 Mertert	27 76 36 48	

**Tertiaire  
(Services)**

Action Intérim	26-28, bd J.F Kennedy	L-4170 Esch/Alzette	26 54 04 64	<a href="http://www.actioninterim.lu">www.actioninterim.lu</a>
MC Intérim	67, Rue du Brill	L-4042 Esch/Alzette	26 54 19 61	
Creyf's Intérim Luxembourg	18, Rue Glesener	L-1630 Luxembourg	26 44 37 - 1	
Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
Office People/Legal et Finance	44, route d'Esch	L-1470 Luxembourg	271 27 600	
Randstad Intérim S.A Luxembg	41, Avenue de la Gare	L-1611 Luxembourg	40 32 04 - 1	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>
Rowlands Temporaire	5, place de la Gare	L-1616 Luxembourg	46 33 57	
SEI Luxembourg	274, Rue de Luxembourg	L-4222 Esch-Alzette	55 30 84	
Soluprest	90-94 Rue de la Libération	L-3850 Schifflange	53 06 96	
Staff Interim Industrie Tertiaire	25, Rue de la Libération	L-4210 Esch/Alzette	26 54 29 - 1	<a href="http://www.staff.lu">www.staff.lu</a>
Turbolux	2, Rue St. Michel	L-5637 Mondorf-les-Bains	26 67 58 1	<a href="http://www.turbolux.lu">www.turbolux.lu</a>
Axia S.A	10, Rue de l'Avenir	L-3895 Foetz	26 55 21 87	

<b>Tous les secteurs</b>	Alliance gestion S.A	Rue de Bettembourg	L-3378 Livange	26 52 25 59	
	Adecco S.A Echternach	14, Rue de la Montagne	L-6470 Echternach	26 72 59 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Adecco S.A	19 Route de Bastogne	L-9638 Pommerloch	95 96 15 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Inter Industrie	62, Avenue François Clément	L-5612 Mondorf-les-Bains	26 67 09 91	<a href="http://www.inter-industrie.lu">www.inter-industrie.lu</a>
	Lux Intérim	5, Rue Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg	26 44 14 14	<a href="http://www.luxinterim.lu">www.luxinterim.lu</a>
	Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
	Randstad Intérim Ettelbruck	3, Rue de la Gare	L-9044 Ettelbruck	26 81 45 - 1	<a href="http://www.randstad.lu">www.randstad.lu</a>

-

<b>Divers</b>	Adecco S.A Luxembourg	34-38 Avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	49 35 13 - 1	<b>Office et Finance</b> <a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	D.L.S.I Luxembourg S.A	58, Rue des Jardins	L-4151 Esch/Alzette	53 16 16 - 1	<b>Banques, Finances</b>
	Interface	37, Avenue du G.D Jean	L-1842 Howald	26 48 40 - 1	<b>Electricité</b>
	Time Power Advantage	2 Rue Haute	L-6680 Mertert	27 76 36 48	
	Alise	42, Rue Raymon Poincaré	L-1520 Luxembourg	45 88 54	<b>Commerce, Automobile,</b>
	Kelly Services	7-11 Route d'Esch	L-1470 Luxembourg	46 62 66 1	<b>Admin., Info, Santé, Education, Marketing</b> <a href="http://www.kellyservices.lu">www.kellyservices.lu</a>
	Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>
					-
	Start people	18-20 Rue Glesener	L-1630 Luxembourg	26 97 64 94 1	<b>Banque, admin., info, assurance, finance</b>
	Manpower Wasserbillig	57, Grand Rue	L-6630 Wasserbillig	27 12 75 27	<b>Administration</b>

<b>Agence Intérimaire recrutant des étudiants</b>	Acces Travail Temporaire S.A	78, Rue Zenon Bernard	L-4031 Esch/Alzette	26 54 04 51	<a href="http://www.acces-interim.eu">www.acces-interim.eu</a>
	Adecco S.A Esch/Alzette	9, Avenue de la Gare	L-4131 Esch/Alzette	54 72 20 1	<a href="http://www.adecco.lu">www.adecco.lu</a>
	Enthalpia Lux Sàrl	38-40, Rue St. Zithe	L-2763 Luxembourg	49 11 29	
	Lux Intérim	5, route Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg	42 46 20 - 1	<a href="http://www.luxinterim.lu">www.luxinterim.lu</a>
	Inter Industrie	62, Avenue François Clément	L-5612 Mondorf-les-Bains	26 67 09 90	
	Manpower Diekirch	14, place de la Libération	L-9255 Diekirch	271 27 300	<a href="http://www.manpower.lu">www.manpower.lu</a>



## LISTE D'AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES

- **Ghanime Events**  
25C, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. 26 26 23 07  
[www.ghanime.lu](http://www.ghanime.lu)
- **Angels**  
326 route de Rollingergrund  
L-2441 Luxembourg  
Tél. 20 21 12 11  
[www.angels.lu](http://www.angels.lu)
- **Brothers Event Management**  
10, rue du Puits  
L-2355 Luxembourg  
Tél. 26 31 30 37  
[www.brothers.lu](http://www.brothers.lu)
- **Pepper & Salt Events**  
51, rue de Luxembourg  
L-4221 Esch-sur-Alzette  
Tél. 55 11 12  
[www.pepperandsaltevents.com](http://www.pepperandsaltevents.com)
- **Emotion Event Management**  
42 – 44 rue de Hollerich  
L-1740 Luxembourg  
Tél. 24 69 78 1  
[www.emotion.lu](http://www.emotion.lu)
- **Mediation Field Marketing**  
137, Val Sainte Croix  
L-1371 Luxembourg  
Tél. 45 67 45 1  
[www.mediation-fieldmarketing.lu](http://www.mediation-fieldmarketing.lu)
- **Accentaigu**  
59, route de Luxembourg  
L-8440 Steinfort  
Tél. 39 00 83 800  
[www.accentaigu.lu](http://www.accentaigu.lu)
- **A'venue International**  
27, rue du Commerce  
L-8220 Mamer  
Tél. 22 17 27  
[www.avenue-interanational.com](http://www.avenue-interanational.com)
- **Binsfeld Live**  
14, place du parc  
L-2313 Luxembourg  
Tél. 49 68 68 1  
[www.binsfeld.lu](http://www.binsfeld.lu)
- **New Spirit**  
Le moulin, route de Luxembourg  
L-5670 Altwies  
Tél. 40 62 71  
[www.newspirit.lu](http://www.newspirit.lu)
- **Toolbox Luxembourg Sàrl**  
98, rue de Mersch  
L-8181 Kopstal  
Tél. 26 10 32 83  
[www.toolbox.lu](http://www.toolbox.lu)
- **Goeres Event**  
111, avenue du X septembre  
L-2551 Luxembourg  
Tél. 44 23 23 1  
[www.goeres-group.com](http://www.goeres-group.com)
- **Meetincs**  
3, rue des Carrefours  
L-8015 Strassen  
Tél. 45 99 45 1  
[www.meetincs.lu](http://www.meetincs.lu)

## Carnet d'adresses:

### **ADEM (Agence pour le Développement l'Emploi)**

10, rue Bender  
L-1229 Luxembourg  
Tél. 247 88 888  
[www.adem.public.lu](http://www.adem.public.lu)

Agence Diekirch  
Agence Esch-sur-Alzette  
Agence Differdange  
Agence Dudelange  
Agence Wasserbillig  
Agence Wiltz

### **CIJ (Centre national d'Information pour Jeunes)**

87, route de Thionville  
L-2611 Luxembourg  
Tél. 26 29 32 00  
Email : [info@cij.lu](mailto:info@cij.lu)  
[www.cij.lu](http://www.cij.lu)

### **ITM (Inspection du Travail et des Mines)**

3, rue des Primeurs  
L-2361 Strassen  
Tél. 247 86 145  
[www.itm.public.lu](http://www.itm.public.lu)  
Siège régional Diekirch  
Siège régional Esch-sur-Alzette

### **CCSS (Centre Commun de la Sécurité Sociale)**

125, route d'Esch  
L-2975 Luxembourg  
Tél. 40 141 1

### **CNS (Caisse National de Santé)**

125, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Tél. 27 57 1  
[www.cns.lu](http://www.cns.lu)

### **AAA (Association d'Assurance Accident)**

125, route d'Esch  
L-2976 Luxembourg  
Tél. 26 19 15 1  
[www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)

### **SNJ (Service National de la Jeunesse)**

138, boulevard de la Pétrusse  
L-2330 Luxembourg  
Tél. 24 78 64 64  
[www.snj.lu](http://www.snj.lu)

### **AFP- Solidarité Familles A.s.b.l.**

39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1331 Luxembourg  
Tél. 46 000 41  
[www.afp-services.lu](http://www.afp-services.lu)